

Rapport n°8 :

**Demandes de subvention au Conseil Régional de Bourgogne - Franche-Comté
Projets : « Docteur-Entrepreneur », « Jeunes Chercheurs Entrepreneurs 2018 »,
« Doctorant-conseil » et « PEPITE-BFC+ 2019 »**

Rapporteur (s) :	Michel DE LABACHELERIE, Vice-Président en charge de la Recherche et des projets structurants
Service – personnel référent	Claudia LAOU-HUEN - Service FRI
Séance du Conseil d'administration	27 septembre 2018

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

Le présent rapport concerne quatre dossiers portés par UBFC, qui ont été déposés auprès du Conseil régional de Bourgogne - Franche-Comté en juillet/août 2018 et qui portent sur une demande de subvention pour les dispositifs suivants :

1. "Doctorant conseil" - Appel à projets Recherche-Transfert Technologique et Innovation (RECH-TTI) - Dépôt le 24/08/2018,
2. "Docteur-Entrepreneur" - Appel à projets RECH-TTI - Dépôt le 24/08/2018,
3. "Jeunes Chercheurs Entrepreneurs 2018" - Appel à projets RECH-TTI - Dépôt le 24/08/2018,
4. "PEPITE-BFC+ 2019" - Hors appel identifié - Dépôt le 20/07/2018.

Les quatre dossiers sont examinés par la commission permanente de la Région BFC du 27 septembre 2018.

1. Dispositif "Doctorant conseil"

Appel RECH-TTI - Date de dépôt du dossier à la Région : 24/08/2018

Montant demandé : 11 664 € - Durée du projet : 01/10/2018 au 31/08/2019

Pour 2018-2019, un soutien de la Région Bourgogne - Franche-Comté a été demandé pour financer des missions de conseils qui seront assurées par deux doctorants UBFC au sein d'entreprises de Bourgogne - Franche-Comté (Smartesting et iXblue).

Le complément de salaire brut chargé pour une mission s'élève à 5 832 € par doctorant, le projet porte donc sur un montant de 11 664 € pour les deux missions envisagées.

Montant de la demande de subvention pour les doctorants UBFC :

Doctorants UBFC	Coût par mission en €
BEHAGUE Florent	5 832
CRETIN Aymeric	5 832
Coût total	11 664

2. Dispositif "Docteur-Entrepreneur"

Appel RECH-TTI - Date de dépôt du dossier à la Région : 24/08/2018
Montant demandé : 191 000 € - Durée du projet : 01/09/2018 au 30/09/2021

Le dispositif "Docteur-Entrepreneur" permet de soutenir la création d'entreprises de haute technologie par de jeunes docteurs à l'issue de leur thèse, sur des projets valorisant les compétences scientifiques et techniques acquises pendant la thèse.

Au titre de ce dispositif, UBFC demande un soutien à la Région Bourgogne - Franche-Comté pour financer le salaire d'un doctorant et de deux jeunes docteurs, tous lauréats du concours organisé en juillet 2018.

Membres du jury :

- Henri Porte, iXBlue,
- Gandel Pierre, Sonceboz,
- David Hériban, Percipio Robotics,
- Sylvain Compagnon, Incubateur DECA-BFC,
- Dominique Grevey, DRRT BFC,
- Pascale Brenet, PEPITE-BFC,
- Philippe de joffrey, AR Electronique,
- David Clerc, Conseil régional de BFC.

Demande de subvention :

Poste de dépenses	Montant en €
1 bourse doctorale	91 000
2 bourses postdoctorales	50 000 50 000
Coût total	191 000

3. Dispositif "Jeunes Chercheurs Entrepreneurs 2018"

Appel RECH-TTI - Date de dépôt du dossier à la Région : 24/08/2018
Montant demandé : 396 000 € - Durée du projet : 01/10/2018 au 30/09/2021

Le dispositif de thèses "Jeunes Chercheurs Entrepreneurs " permet d'inciter et de favoriser les jeunes chercheurs à développer un projet d'entreprise en parallèle de leur projet de recherche, afin de valoriser l'innovation à l'issue de la recherche publique.

A ce titre, UBFC a demandé un soutien à la Région Bourgogne - Franche-Comté permettant de financer à hauteur de 50 % les thèses des 8 candidats lauréats du concours organisé en juillet 2018, soit un montant de 396 000 €.

En complément, un dossier de demande de subvention FEDER 2014-2020 sera déposé par UBFC fin 2018/début 2019 pour un montant total de 396 000 €.

Liste des lauréats des allocations de thèses :

- M. JORAN Alexis (dir. H. ALEXANDRE),
- Mme GILLET Annabelle (dir. N. CULLOT),
- Mme MEZIATI SABOUR Rita (dir. F-Y SONG),
- M. RUIZ Quentin (dir. S POURCHET / V. PLACET),
- Mme ABOU JAMRA Maysa (dir. N MBAREK),
- Mme PRIVAT Malorie (dir F DENAT),
- M. GIRARDOT Jérémie (dir. P GRELU),
- M. LABARRIERE Florian (dir. J-M. CASILLAS).

Montant de la demande de subvention :

Postes	Montant de la demande
8 bourses de thèses	
50% Subvention Région	396 000 €
50% FEDER	396 000 €
Total	792 000 €

4. Demande de soutien à la Région BFC pour PEPITE BFC+ 2019

Transmission du dossier à la Région le 20/07/2018 – Montant demandé : 79 300 €.

Le PEPITE-BFC a été labellisé en mars 2014 par le MESR dans le cadre du plan national en faveur de l'entrepreneuriat étudiant. Il est porté depuis l'été 2015 par UBFC.

Les objectifs du PEPITE (tels que définis dans le plan national entrepreneurial étudiant de 2013) relèvent de trois dimensions :

- favoriser la création d'entreprises par les étudiants et jeunes diplômés et faire émerger des projets innovants, quel que soit le type d'innovation ;
- doter les étudiants de compétences entrepreneuriales et d'une culture de l'innovation utiles à leur insertion professionnelle et au développement des entreprises qui les emploient (agilité, autonomie et créativité, conduite du changement, conduite de projets innovants, intrapreneuriat) ;
- favoriser l'innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur.

En complément de la poursuite des actions réalisées en 2017 / 2018, UBFC a transmis à la Région BFC une demande de soutien permettant de renforcer et de pérenniser le dispositif PEPITE-BFC :

- **Favoriser l'émergence d'entreprises portées par des étudiants**
 - faciliter le « passage à l'acte » des étudiants qui souhaitent entreprendre,
 - réaliser un accompagnement centré sur la conception des projets,
 - faire un suivi des étudiants ayant un profil entrepreneurial affirmé et susceptible de porter des projets.
- **Pérennisation à long terme du dispositif PEPITE-BFC**
 - former à la pédagogie de l'entrepreneuriat un plus grand nombre de personnels titulaires, qui vont rester dans les Etablissements universitaires pendant une longue durée,
 - passage à l'échelle des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat et à l'innovation qui permettra de former un plus grand nombre de formateurs et donc un plus grand nombre d'étudiants.

Budget annuel par grandes actions de PEPITE-BFC+ comprenant la demande de financement au Conseil régional de BFC (79 300 €) :

Dépenses		Financements	
Fonctionnement et gouvernance du PEPITE	10 500€	MESRI et Caisse des dépôts	30 000€
Communication et information	10 200€	UBFC	93 000€
Valorisation temps établissements gouvernance et fonctionnement	25 800€	Établissements	46 300€
Chef de projet PEPITE à UBFC	44 000€	Autres partenaires privés	6 000€
Passage à l'échelle des actions de sensibilisation	18 500€	Demande de financement Région	79 300€
Valorisation temps établissement sensibilisation (hors heures maquettes des diplômés)	12 000€		
Émergence : faciliter la construction et la mise en œuvre des projets	50 100€		
Valorisation temps établissements accompagnement	8 500€		
Déploiement, formation et animation de la communauté des formateurs et référents entrepreneuriat	26 000€		
Chargé de projet UBFC émergence et sensibilisation (recrutement au 1-1-2019)	44 000€		
Décharge d'enseignement responsable entrepreneuriat UBFC	5 000€		
TOTAL	254 600€		254 600€

Sommes en bleu : UBFC et établissements

DÉLIBÉRATIONS

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir approuver les demandes de subvention effectuées par UBFC auprès du Conseil Régional de Bourgogne - Franche-Comté au titre des dispositifs suivants :

- 1. Doctorant conseil 2018 (11 664 €) ;**
- 2. Docteur-Entrepreneur 2018 (191 000 €) ;**
- 3. Jeunes Chercheurs Entrepreneurs 2018 (396 000 €) ainsi que la future demande de cofinancement FEDER (396 000 €) à déposer par UBFC au plus tard début 2019 ;**
- 4. PEPITE BFC+ 2019 (79 300 €).**